

DÉLÉGUÉ(E) À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MCF ? Pourquoi pas vous !



À l'occasion du prochain renouvellement partiel de l'Assemblée générale, vous avez l'opportunité de faire acte de candidature. Alors décidez-vous !

Pourquoi devenir Délégué(e) ?

- 1.** Vous décidez réellement des prestations, des cotisations et des statuts. Dans notre mutuelle, le pouvoir de décision appartient toujours à l'Assemblée générale représentative de tous les adhérents ;
- 2.** Vous pouvez recueillir les attentes et les besoins de vos collègues, adhérents de la mutuelle pour orienter les choix de l'Assemblée générale ;
- 3.** Votre avis compte : c'est l'application du principe «un Homme, une voix» ; les délégués débattent en Assemblée générale sur les questions soumises au vote ;
- 4.** Le Conseil d'administration et la Direction de la mutuelle vous rendent compte de leurs actions à chaque Assemblée générale ;
- 5.** Votre participation aux 2 AG annuelles (juin et novembre) est facilitée par les informations dont vous disposez en tant qu'élu bénévole via l'espace «élus» sur le site internet et via le bulletin de liaison.



Comment fonctionne l'Assemblée générale ?

L'Assemblée générale est formée de 57 délégués, élus par tous les adhérents pour 6 ans. Elle est renouvelée par tiers tous les deux ans. Cette année, 22 sièges sont à pourvoir. Les nouveaux délégués élus siégeront à l'Assemblée générale de juin 2019.

Comment faire acte de candidature ?

Pour être candidat au renouvellement partiel de l'Assemblée générale 2018, présentez votre candidature au plus tard le vendredi 21 septembre 2018 auprès de la mutuelle : MCF, 5/7 Avenue de Paris, CS 40009, 94306 Vincennes cedex.

Les conditions d'éligibilité sont énoncées à l'article 21 des statuts (accessibles sur le site www.mutuellemcf.fr via la rubrique « Qui sommes-nous ? » puis « Statuts et règlements »).

Votre lettre de candidature devra être accompagnée d'une profession de foi dactylographiée et signée (la profession de foi devant tenir sur une page de format 21x29,7 cm avec un titre de 100 caractères maximum -les espaces et les mots comptant chacun pour un caractère-).



Le calendrier de l'élection...

- ✓ Réception des candidatures : **21 septembre 2018.**
- ✓ Envoi du matériel de vote aux adhérents : **22 octobre 2018.**
- ✓ Vote des adhérents :
retour des votes par correspondance le **3 décembre 2018** au plus tard.
- ✓ Dépouillement des votes : **6 décembre 2018.**



Vous souhaitez en savoir plus ?

Contactez Sylvette Laplanche, Directrice de la mutuelle,
sylvette.laplanche@mutuellemcf.fr ou 01 41 74 31 08